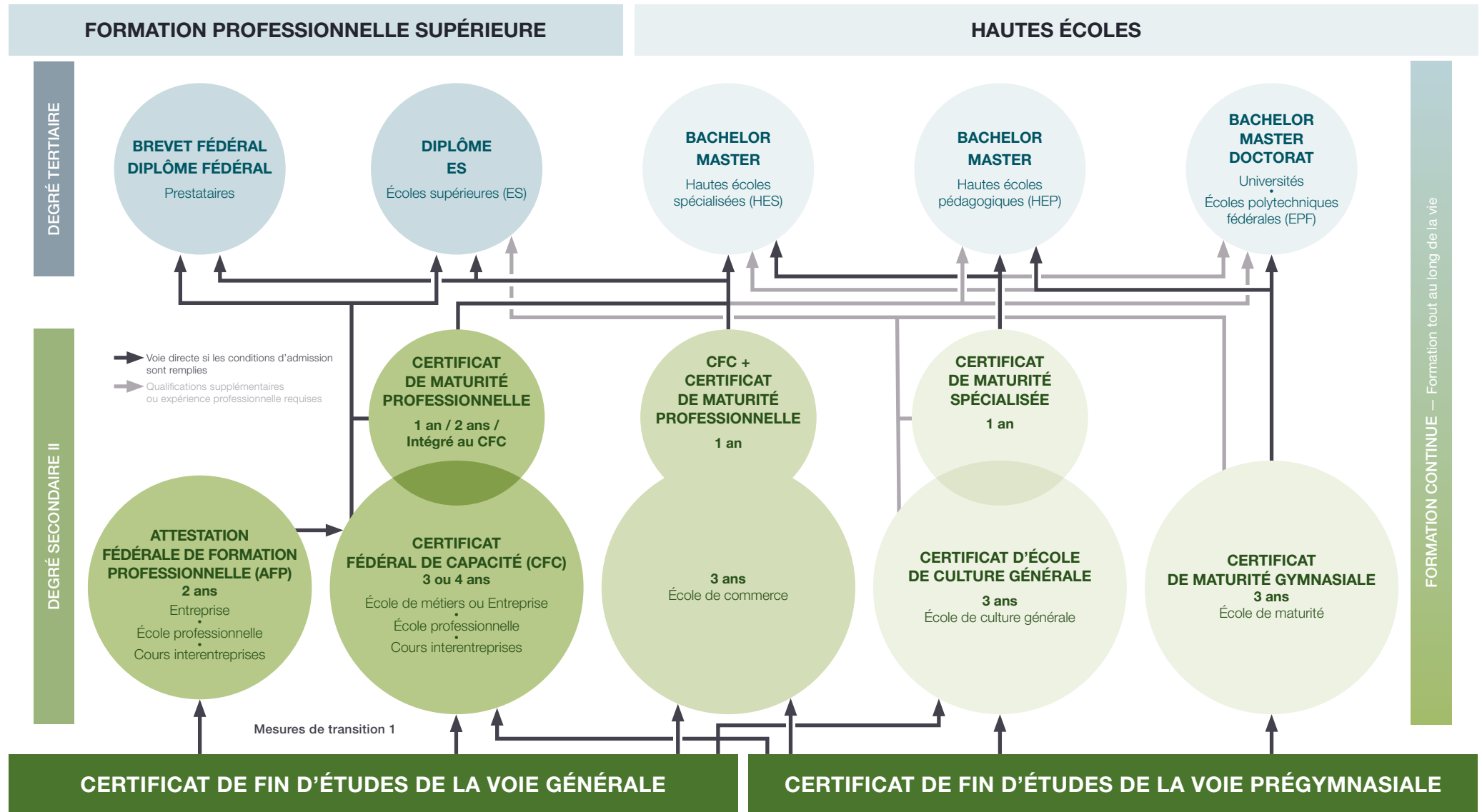


# La formation postobligatoire dans le canton de Vaud



Mesdames, Messieurs,

Sur le chemin qui mène de l'école à la vie active, la fin de la scolarité obligatoire constitue chaque année, pour plus de 8'000 jeunes Vaudoises et Vaudois, un carrefour aussi fondamental qu'incontournable. Poursuivre sa formation dans une filière du parcours postobligatoire est en effet devenu indispensable en vue de réaliser son projet professionnel et de s'insérer durablement dans le monde du travail. En fonction des trajectoires et des aspirations de chacune et chacun, un large univers des possibles s'offre désormais à la jeunesse de notre canton.

Depuis une quinzaine d'années, le paysage de la formation a beaucoup évolué, de nouveaux titres ont été créés, permettant d'élargir les possibilités de débouchés de nombreuses filières. C'est notamment le cas des certificats de maturité professionnelle et de maturité spécialisée, qui constituent une bonne voie pour accéder aux hautes écoles spécialisées (HES). Ces dernières ont, par ailleurs, connu un succès retentissant, preuve de leur forte complémentarité avec les universités et les écoles polytechniques fédérales. En plus de s'être considérablement enrichie, l'offre de formations bénéficie également d'une perméabilité toujours plus grande, comme l'illustre l'examen complémentaire passerelle qui permet aux titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée d'accéder aux formations universitaires.

Désormais, quelle que soit la voie choisie, les portes restent ouvertes et des évolutions ou des réorientations sont toujours possibles. Elaborée par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), cette brochure a pour objectif de présenter une vue d'ensemble de la formation postobligatoire dans le canton de Vaud. Elle passe en revue les six titres de formation du degré secondaire II, en détaillant les conditions d'accès ainsi que la durée des cursus et les débouchés.

En s'adressant principalement aux parents, ce document permettra de saisir plus facilement les enjeux relevant des différents choix proposés aux jeunes. Ceci afin de les accompagner au mieux dans leurs projets de formation.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Cesla Amarelle  
Conseillère d'Etat

## La formation postobligatoire dans le canton de Vaud

## Table des matières

4	L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)
6	Le certificat fédéral de capacité (CFC)
12	Le certificat de maturité professionnelle
18	Le certificat d'école de culture générale
23	Le certificat de maturité spécialisée
28	Le certificat de maturité gymnasiale

# L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

Ecole  
professionnelle  
Entreprise

2 ans  
Voie duale

Attestation  
fédérale de  
formation  
professionnelle  
AFP

L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) couronne une formation professionnelle initiale de 2 ans. Elle s'adresse aux personnes qui ont des aptitudes essentiellement pratiques. Cette formation vise l'acquisition de compétences de base en vue d'exercer un métier ou de poursuivre sa formation pour obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC).

Près de 60 formations débouchant sur une AFP sont proposées dans le canton de Vaud. Une ordonnance édictée par la Confédération détermine le plan d'études et l'organisation de chacune de ces formations: profil de la profession, durée, objectifs, exigences, conditions de réussite des examens, titre délivré, etc.

La formation professionnelle initiale en 2 ans se déroule dans une entreprise, pour l'acquisition de la pratique. Un jour par semaine, l'apprenti-e suit des cours dans une Ecole professionnelle, selon le même modèle que l'apprentissage dual de 3 ou 4 ans (voir p. 7).

Il est également possible de suivre une formation initiale de 2 ans au Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP), à Lausanne.

Pour commencer cette formation ouverte aux personnes libérées de la scolarité obligatoire, il faut tout d'abord trouver une place en entreprise. Les démarches sont les mêmes que pour trouver une place d'apprentissage débouchant sur un CFC (voir p. 7).

Une fois l'attestation en poche, il est possible d'exercer le métier appris en trouvant un emploi dans une entreprise ou de rejoindre la filière CFC du même domaine, en principe directement en 2<sup>e</sup> année.

**Comment obtenir une AFP?**

**Pour en savoir plus:**  
[www.vd.ch/cofop](http://www.vd.ch/cofop)

**Conditions d'admission**

**Débouchés**

# Le certificat fédéral de capacité (CFC)

<b>Ecole professionnelle et entreprise</b>	<b>3 ou 4 ans</b> Voie duale	<b>Tous les CFC (+ Maturité professionnelle)</b>
<b>Ecole de métiers</b>	<b>3 ou 4 ans</b> A plein temps	<b>Une vingtaine de CFC (+ Maturité professionnelle)</b>
<b>Gymnase : Ecole de commerce</b>	<b>3 ans</b> Cours à plein temps <b>+ 1 an</b> Stage en entreprise	<b>CFC Employé-e de commerce + Maturité professionnelle</b>

Le certificat fédéral de capacité (CFC) est délivré au terme d'une formation professionnelle de 3 ou 4 ans. Titres-clés pour accéder rapidement au marché de l'emploi en Suisse, il permet d'exercer un métier ou de poursuivre une formation supérieure.

Environ 200 formations débouchant sur un CFC sont proposées dans le canton de Vaud. Elles visent à transmettre les connaissances théoriques et pratiques indispensables à l'exercice d'une profession. Une ordonnance édictée par la Confédération détermine le plan d'études et l'organisation de chacune de ces formations : profil de la profession, durée, objectifs, exigences, conditions de réussite des examens, titre délivré, etc.

Il existe différentes voies pour obtenir un CFC, mais toutes ne sont pas proposées pour tous les métiers. Quelle que soit la voie choisie, le titre obtenu est le même.

## Comment obtenir un CFC ?

### En entreprise

Aussi connue sous le nom d'apprentissage dual, la formation professionnelle initiale en entreprise est la voie la plus courante pour obtenir un CFC. La formation dure 3 ou 4 ans, selon le métier choisi, et débute en août de chaque année. Un programme d'enseignement débouchant sur un certificat de maturité professionnelle peut également être intégré à l'apprentissage dual (voir chapitre sur le certificat de maturité professionnelle, p. 12).

L'apprenti-e signe un contrat d'apprentissage avec l'entreprise chargée de sa formation. Il ou elle y travaille pendant 3 ou 4 jours par semaine afin d'apprendre les aspects pratiques de sa future profession, sous la responsabilité d'un formateur ou d'une formatrice. Les entreprises sont soumises à un contrôle cantonal.

L'apprenti-e se rend également 1 à 2 jours par semaine à l'Ecole professionnelle, pour acquérir les connaissances professionnelles en lien avec son métier et suivre un enseignement de culture générale. A noter que c'est le choix du métier qui détermine dans quelle Ecole professionnelle il ou elle devra se rendre. Pour certains métiers, les cours peuvent avoir lieu dans un autre canton romand.

Des cours interentreprises organisés par les associations professionnelles complètent la formation. Ils visent à transmettre un savoir-faire de base commun à tous les apprentis d'une même profession. Ils ont lieu chaque année durant une ou plusieurs semaines, selon les métiers.

La formation se termine par une procédure de qualification (examens de fin d'apprentissage) qui contrôle aussi bien les aptitudes pratiques que théoriques des apprentis.

Durant sa formation, l'apprenti-e reçoit un salaire mensuel (de 300 fr. à 1 500 fr. environ) et a droit à 5 semaines de vacances par année jusqu'à 20 ans révolus. Etant au bénéfice d'un contrat de travail, elle ou il est assuré-e contre les accidents professionnels et non professionnels. L'apprenti-e perçoit par ailleurs 80 fr. par mois comme montant forfaitaire de remboursement de ses frais professionnels tel que prévu par la législation cantonale.

#### Conditions d'admission

Toute personne libérée de la scolarité obligatoire et, en principe, âgée de 15 ans révolus peut entreprendre un apprentissage dual à condition de trouver une place dans une entreprise formatrice. Certaines entreprises ou associations professionnelles organisent des tests pour mesurer le niveau des candidats. Il vaut donc mieux élargir son choix à plusieurs professions, dans le cas où les exigences ne seraient pas remplies, et se renseigner assez tôt.

Pour en savoir plus sur les différents tests organisés dans le canton de Vaud : [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)

#### Comment trouver une place d'apprentissage ?

La majorité des places est annoncée dans la bourse des places d'apprentissage de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle : [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation). Sur ce site, on trouve également des conseils sur les démarches à effectuer (organisation, CV, lettre de motivation, examens d'admission, etc.). D'autres places sont annoncées dans les journaux, sur les sites internet des entreprises ou peuvent être décrochées en faisant appel à son réseau (famille, entourage). L'offre en place d'apprentissage varie beaucoup selon les métiers. Alors que certains candidats trouvent une place assez facilement, d'autres doivent s'armer de patience et envoyer plusieurs dizaines de postulations avant d'obtenir une réponse positive.

#### En Ecole de métiers

Quelques 25 formations peuvent être suivies en école à plein temps, dans les domaines de l'industrie des machines, de l'automobile, du bois, de l'informatique et du multimédia, des arts appliqués, de l'horlogerie, de la santé et de la couture. L'Ecole de métiers dispense la formation pratique et les cours de culture générale. Des stages en entreprise sont également organisés. La formation s'achève par un examen. Un programme d'enseignement débouchant sur un certificat de maturité professionnelle peut également être intégré à l'apprentissage en Ecole de métiers (voir p. 14).

Les élèves signent un contrat de formation avec l'école. Ils bénéficient, en principe, de 13 semaines de vacances, ne reçoivent pas de salaire mais l'écolage est gratuit.

#### Conditions d'admission

L'apprentissage en Ecole de métiers est ouvert à toute personne libérée de la scolarité obligatoire, âgée, en principe, de 15 ans révolus. Les écoles de métiers organisent en général un concours d'admission afin de sélectionner les candidats, puisque, bien souvent, le nombre de places est inférieur à la demande.

#### A l'Ecole de commerce

Il est possible d'obtenir un CFC d'employé-e de commerce et un certificat de maturité professionnelle orientation économie et services, type économie au terme d'une formation de 4 ans dans une Ecole de commerce du canton (3 ans en école et une année de stage en entreprise). Pour en savoir plus sur cette voie de formation, voir le chapitre sur le certificat de maturité professionnelle, p. 12.

### Obtenir le CFC après une autre formation

Pour les personnes ayant déjà suivi une autre formation, il existe plusieurs possibilités d'obtenir un CFC tout en bénéficiant d'une diminution de la durée de l'apprentissage. Les personnes ayant déjà accompli un apprentissage et souhaitant obtenir un CFC dans une autre profession peuvent bénéficier d'une réduction de la durée de la formation, en général d'une année. Sous certaines conditions, une réduction de la durée de la formation est aussi envisageable pour les titulaires d'un certificat d'école de culture générale ou d'une maturité gymnasiale.

### CFC pour adultes

Les adultes ayant une expérience du monde du travail sans toutefois avoir un titre de fin de formation professionnelle reconnu dans le domaine en question ont plusieurs possibilités d'obtenir un CFC : par un examen de fin d'apprentissage (conformément à l'art. 32 de l'OFPr), par une validation des acquis de l'expérience (VAE), par une formation initiale raccourcie (FIR) ou en suivant une formation professionnelle initiale régulière. Pour en savoir plus : [www.vd.ch/certification-adulte](http://www.vd.ch/certification-adulte)

### **Débouchés**

Les connaissances professionnelles acquises durant leur formation permettent aux titulaires d'un CFC de s'insérer sur le marché du travail en trouvant un emploi, parfois au sein même de l'entreprise formatrice. Le CFC est également un titre-clé pour accéder aux formations supérieures et acquérir des qualifications professionnelles de haut niveau.

### La maturité professionnelle

Pour savoir comment obtenir une maturité professionnelle, consulter le chapitre consacré à ce sujet, p. 12.

### Les écoles supérieures

Le CFC ouvre les portes des écoles supérieures (ES), moyennant souvent la réussite d'un examen d'admission. Ces écoles dispensent des formations de techniciens, économistes, gestionnaires, éducateurs ou encore designers dans divers domaines, reconnues dans toute la Suisse. Elles transmettent aux étudiants des compétences qui leur permettront ensuite d'assumer de manière autonome des responsabilités techniques et managériales dans leur domaine d'activité.

### Les brevets et diplômes fédéraux

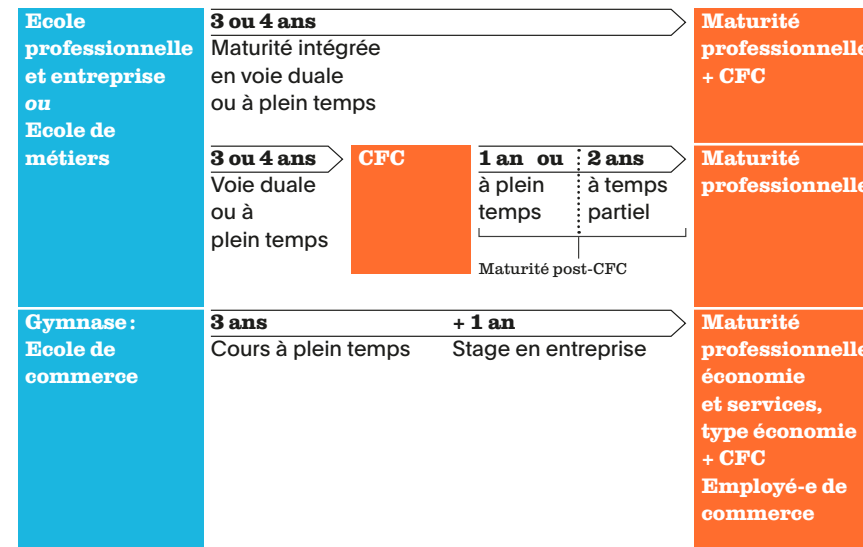
Après quelques années d'expérience pratique, les titulaires d'un CFC peuvent également suivre des cours de préparation aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs en cours d'emploi, proposés par des prestataires privés (écoles ou associations professionnelles). Ces examens débouchent respectivement sur l'obtention d'un brevet fédéral ou d'un diplôme fédéral, titres reconnus au niveau Suisse permettant d'assumer une fonction de cadre, voire de direction, au sein d'une entreprise, ou encore de se mettre à son compte.

### Rejoindre la filière universitaire

Le CFC ouvre de larges perspectives de carrières dans de nombreux domaines. Certains métiers ne sont toutefois accessibles qu'après une formation à l'Université ou dans une Ecole polytechnique (médecin, avocat-e, physicien-ne, géographe, etc.). Les personnes ayant obtenu un CFC et souhaitant entrer à l'Université ont plusieurs possibilités d'y parvenir (pour en savoir plus, voir p. 16).



# Le certificat de maturité professionnelle



Ajouté au certificat fédéral de capacité (CFC, voir p. 6), le certificat de maturité professionnelle permet de poursuivre une formation supérieure, principalement dans une Haute école spécialisée (HES). Il atteste de connaissances approfondies en culture générale, particulièrement dans le domaine professionnel ciblé.

Le certificat de maturité professionnelle se décline en 5 orientations :

- technique, architecture et sciences de la vie ;
- nature, paysage et alimentation ;
- économie et services :
  - type économie,
  - type services ;
- arts visuels et arts appliqués ;
- santé et social.

Le programme comprend trois domaines qui déterminent les branches enseignées dans chacune des orientations de maturité professionnelle :

Domaine	Branches
Domaine fondamental 4 branches, communes à toutes les orientations	Français/allemand ou italien/anglais/ mathématiques
Domaine spécifique 2 branches, en fonction du CFC et du domaine visé	Mathématiques/sciences naturelles/ finances et comptabilité/économie et droit/arts appliqués, art et culture/ information et communication/ sciences sociales
Domaine complémentaire 2 branches	Histoire et institutions politiques/ économie et droit/technique et environnement

La maturité professionnelle, toutes orientations confondues, se caractérise en outre par un enseignement axé sur le travail interdisciplinaire (sous forme de Travaux interdisciplinaires dans les branches de tous les domaines d'enseignement – TIB et d'un Travail interdisciplinaire centré sur un projet – TIP).

### Comment obtenir une maturité professionnelle ?

Plusieurs voies permettent d'obtenir un certificat de maturité professionnelle : parallèlement à l'apprentissage (en voie intégrée) ou après l'obtention du CFC (en voie post-CFC). Dans le canton de Vaud, il est également possible d'obtenir une maturité professionnelle à l'Ecole de commerce (orientation économie et services, type économie).

#### En voie intégrée

La maturité professionnelle est préparée parallèlement au CFC, pendant l'apprentissage en entreprise (voie duale) ou en Ecole de métiers. En voie duale, les élèves ont un jour de cours supplémentaire à l'Ecole professionnelle.

#### En voie post-CFC

La maturité professionnelle est préparée après l'obtention du CFC, en 1 an à plein temps (5 jours de cours par semaine) ou en 2 ans à temps partiel (2 à 2,5 jours de cours par semaine), dans une des écoles professionnelles proposant ce type de formation.

#### Les écoles professionnelles

Les écoles professionnelles sont en charge de l'enseignement aux apprentis en voie duale. Certaines d'entre elles proposent également sous le même toit des formations CFC en école à plein temps (Ecole de métiers) et/ou l'enseignement d'une ou plusieurs orientations de la maturité professionnelle.

#### A l'Ecole de commerce

L'Ecole de commerce est l'une des trois filières offertes au sein des gymnases dans le canton de Vaud. Tout en fournissant aux élèves une formation générale approfondie, l'enseignement est centré sur l'étude du fonctionnement de la société, principalement sous l'angle de l'économie et du droit (finances et comptabilité, économie et droit, histoire et institutions politiques, informatique de gestion, bureautique, etc.). Après 3 ans d'études en école, les élèves suivent 1 an de stage pratique en entreprise. Au terme de ces 4 ans de formation, ils obtiennent un CFC d'employé-e de commerce ainsi qu'une maturité professionnelle économie et services, type économie.

#### Les conditions d'admission

Pour les formations en voie intégrée et à l'Ecole de commerce il faut avoir obtenu l'un des titres suivants :

- certificat d'études secondaires VP
- ou certificat d'études secondaires VG :
  - avec min. 13,5 points dans un groupe constitué du français, des mathématiques et de l'allemand si l'élève a suivi les trois disciplines au niveau 2 ;
  - avec min. 14,5 points si l'élève a suivi deux disciplines au niveau 2 et une discipline au niveau 1.

Pour la formation en voie post-CFC, il faut remplir les mêmes conditions que pour les autres voies ou réussir la procédure d'admission.

Une maturité professionnelle bilingue français-anglais orientation économie et services (type économie) est proposée à l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN), en voie intégrée ou post-CFC.

La maturité professionnelle permet d'accéder à des études supérieures, en premier lieu, aux hautes écoles spécialisées (HES). Elle permet également d'accéder aux hautes écoles universitaires, moyennant une formation complémentaire.

#### Les hautes écoles spécialisées

Les hautes écoles spécialisées (HES) forment des professionnels de haut niveau orientés vers la pratique. Elles délivrent des bachelors et masters dans les domaines suivants : design et arts visuels, ingénierie et architecture, économie et services, musique et arts de la scène, travail social, santé.

#### La maturité professionnelle bilingue

Pour en savoir plus : [www.epcn.ch](http://www.epcn.ch)

#### Débouchés

Pour en savoir plus sur les filières HES : [www.hes-so.ch](http://www.hes-so.ch)

### Rejoindre la filière universitaire

La formation professionnelle ouvre de larges perspectives de carrières dans de nombreux domaines. Certains métiers ne sont toutefois accessibles qu'après une formation à l'Université ou dans une Ecole polytechnique (médecin, avocat-e, physicien-ne, géographe, etc.). Les personnes ayant obtenu un certificat de maturité professionnelle et souhaitant entrer à l'Université ont plusieurs possibilités d'y parvenir.

#### Examen complémentaire passerelle

Les titulaires d'un certificat de maturité professionnelle peuvent se présenter à l'examen complémentaire passerelle. La réussite de cet examen garantit l'admission dans toutes les universités et écoles polytechniques du pays ainsi qu'à la HEP. Le Gymnase pour adultes offre un cours préparatoire aux examens dits de passerelle.

Pour en savoir plus :  
[www.unil.ch](http://www.unil.ch)

#### Examens préalables de l'UNIL

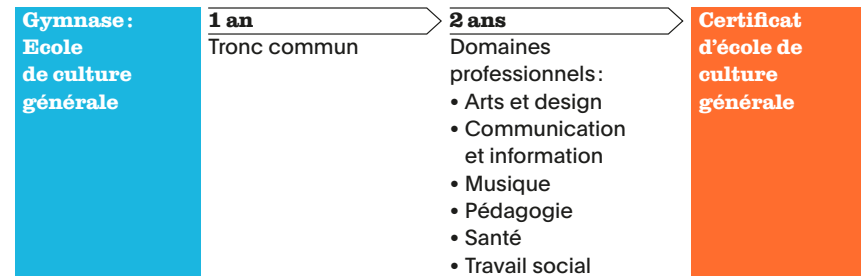
Les personnes issues de la formation professionnelle peuvent se préparer à l'un des examens préalables d'admission à l'Université de Lausanne.

Pour en savoir plus :  
[www.epfl.ch](http://www.epfl.ch)

#### CMS

Le Cours de mathématiques spéciales (CMS) permet d'acquérir les bases nécessaires pour entreprendre des études polytechniques et prépare à l'examen d'admission de l'EPFL, sur une année.

# Le certificat d'école de culture générale



Le certificat d'école de culture générale est délivré au terme d'une formation de 3 ans. Ce cursus vise à élargir et perfectionner les connaissances des élèves qui souhaitent ensuite poursuivre leurs études dans les domaines de la santé, de l'enseignement (pédagogie), du travail social, des arts (arts et design ou musique) ou de la communication et de l'information.

En maintenant à travers tout le cursus d'études un socle composé de disciplines fondamentales, la formation propose, dès la 2<sup>e</sup> année, un choix de domaines professionnels profilés et fortement dotés sur le plan horaire. Les domaines professionnels permettent aux élèves d'élaborer ou de consolider un projet de formation professionnelle tout en bénéficiant d'une culture générale renforcée. La première année est dispensée en tronc commun.

Les disciplines fondamentales communes :

- Français
- Allemand ou italien
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences expérimentales (biologie, chimie, physique)
- Sciences humaines (histoire, géographie, économie et droit)
- Informatique (y.c. bureautique)
- Disciplines artistiques (arts visuels et musique)
- Sport
- Stage pratique de deux semaines (en 2<sup>e</sup> année)
- Travail personnel (en 3<sup>e</sup> année)

Les disciplines propres aux 6 domaines professionnels :

Domaine professionnel	Disciplines du domaine professionnel
Arts et design	Atelier artistique (arts visuels), histoire de l'art, histoire de la musique, philosophie, sociologie.
Communication et information	Langues 2 et 3, mathématiques, informatique, économie et droit, sociologie, géographie, histoire de l'art, arts visuels
Musique	Atelier artistique (musique), histoire de l'art, histoire de la musique, philosophie, sociologie
Pédagogie	Sciences expérimentales, philosophie, psychologie, géographie, arts visuels, musique
Santé	Biologie, chimie, physique, mathématiques, philosophie, psychologie
Travail social	Géographie, économie et droit, psychologie, philosophie, sociologie, arts visuels ou musique

### Comment obtenir un certificat d'école de culture générale ?

Le certificat d'école de culture générale est délivré au terme de 3 ans de formation à plein temps dans une Ecole de culture générale. L'Ecole de culture générale est l'une des 3 filières de formation proposées par les gymnases.

Il est également possible d'obtenir un certificat d'école de culture générale à l'école de culture générale pour adultes. Cette formation s'adresse à des adultes qui souhaitent ou qui doivent se réorienter professionnellement et qui ne peuvent être admis, notamment en raison de leur âge, à l'Ecole de culture générale.

#### Les conditions d'admission

Pour être admis-e à l'Ecole de culture générale il faut avoir obtenu l'un des titres suivants :

- certificat d'études secondaires VP
- ou certificat d'études secondaires VG :
  - avec min. 13,5 points dans un groupe constitué du français, des mathématiques et de l'allemand si l'élève a suivi les trois disciplines au niveau 2 ;
  - avec min. 14,5 points si l'élève a suivi deux disciplines au niveau 2 et un discipline au niveau 1.

Les personnes n'étant pas en possession de l'un de ces titres (élèves provenant des écoles privées, d'un autre canton ou d'un autre pays par exemple) doivent passer un

examen d'admission au gymnase. Leur âge ne doit toutefois pas dépasser de deux ans l'âge normal d'entrée au gymnase.

#### L'inscription

Les élèves s'inscrivent dans le courant de leur 11<sup>e</sup> année.

Lors de l'inscription, ils doivent effectuer le choix suivant :

- langue 2 – allemand ou italien : les élèves ont la possibilité de choisir entre approfondir leurs connaissances d'allemand déjà acquises durant la scolarité obligatoire ou apprendre une nouvelle langue, l'italien. Ce choix est libre mais il faut tout de même rappeler que l'allemand est exigé pour s'inscrire à la Haute école pédagogique du canton de Vaud, pour les personnes souhaitant devenir enseignant-e.

Le certificat d'école de culture générale ne permet pas d'exercer un emploi ou d'accéder directement à une formation supérieure, excepté pour quelques écoles supérieures. Une formation complémentaire est donc la plupart du temps nécessaire.

### Débouchés

#### Certificat de maturité spécialisée

Après le certificat d'école de culture générale, il est possible de s'inscrire à une année de formation supplémentaire débouchant sur la maturité spécialisée. Suite cohérente du domaine professionnel choisi en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, l'année de maturité spécialisée peut toutefois aussi être suivie dans un autre domaine moyennant des compléments de formation. Le certificat de maturité spécialisée est le titre indispensable pour accéder aux procédures d'admission des hautes écoles spécialisées. Pour en savoir plus, voir p. 23.

#### Ecoles supérieures

Le certificat d'école de culture générale ouvre les portes de quelques écoles supérieures (ES), notamment dans les domaines de l'éducation de l'enfance, du tourisme ou de la santé. Un stage ou une expérience professionnelle de durée variable est toutefois exigé par la plupart de ces écoles.

### Rejoindre la formation professionnelle

#### La formation professionnelle accélérée (FPA)

Les titulaires d'un certificat d'école de culture générale ont la possibilité de suivre une formation professionnelle accélérée débouchant sur un certificat fédéral de capacité (CFC) dans une dizaine de professions. D'une durée de deux ans, ces formations sont principalement proposées en Ecole de métiers. Il est également possible d'accomplir une FPA en voie duale pour quelques professions, à condition de trouver une place d'apprentissage en entreprise. Une formation professionnelle condensée de 3 ans est aussi proposée pour les formations de graphiste CFC et Interactive Media Designer CFC en Ecole de métiers.

#### Formation initiale raccourcie et dispenses

Pour les apprentissages qui ne sont pas proposés en FPA, une dispense de l'enseignement et de l'examen de fin d'apprentissage dans les branches de culture générale est accordée aux titulaires d'un certificat d'école de culture générale. Une réduction de la durée de la formation est également envisageable. Les modalités sont déterminées d'entente avec l'entreprise formatrice qui en soumet la demande à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) au moment de l'inscription du candidat ou de la candidate.

### Rejoindre l'université

Il existe plusieurs possibilités d'être admis-e dans une Université moyennant une formation complémentaire.

#### Maturité gymnasiale

Les titulaires d'un certificat d'école de culture générale ont la possibilité d'obtenir une maturité gymnasiale en rejoignant l'Ecole de maturité, sous certaines conditions.

#### Examens préalables de l'UNIL

Comme les personnes issues de la formation professionnelle, les titulaires d'un certificat d'école de culture générale peuvent se préparer à l'un des examens préalables d'admission à l'Université de Lausanne.

Pour en savoir plus :  
[www.unil.ch](http://www.unil.ch)

# Le certificat de maturité spécialisée

**Certificat d'école de culture générale**

.....

Domaines professionnels :

- Arts et design
- Communication et information
- Musique
- Pédagogie
- Santé
- Travail social

MS arts et design MSAD*	
Filières :	
• arts visuels	
• photographie	
• design graphique	
• design industriel	
• media & interaction design	
• cinéma	
MS communication et information MSCI	1 an
Filières :	
• informatique de gestion	
• information documentaire	
• tourisme	
• ingénierie des médias	
MS Musique MSMU*	1 an
MS pédagogie MSOP	1 an
MS santé MSSA	
MS travail social MSTS	1 an

\*concours d'admission

Le certificat de maturité spécialisée est délivré après une année de formation complémentaire au certificat d'école de culture générale. Il permet, en fonction de l'orientation choisie, d'accéder aux procédures d'admission des HES subséquentes dans les domaines suivants :

- arts et design ;
- communication et information ;
- musique ;
- pédagogie ;
- santé ;
- travail social.

Le programme comporte des cours, des stages et la réalisation d'un travail de maturité spécialisée.

Domaines professionnels	Programme
Arts et design	Cours théoriques (histoire de l'art – histoire du cinéma et de la vidéo – histoire de la photographie, de l'architecture, du design industriel, du design graphique et innovation & interaction design) et cours pratiques (photographie – dessin – couleur – image en mouvement – atelier image – graphisme – informatique) + une option choisie en fonction de la formation envisagée.
Communication et information	4 filières de formation avec des architectures de formation spécifiques (formation en école et/ou en stage selon les filières) : information documentaire, informatique de gestion, ingénierie des médias ou tourisme.
Musique	Cours d'instrument ou de chant, cours combinant théorie et solfège et divers projets en formations dans l'Ecole de musique visée. Cette part de la formation implique un très important travail personnel à domicile.
Pédagogie	Français, allemand, mathématiques, sciences expérimentales (biologie, chimie et physique), sciences humaines (histoire et géographie), anglais*, éthique* et cultures religieuses (*disciplines cantonales).
Santé	Cours et stages, placés sous la responsabilité des hautes écoles de santé.
Travail social	Pratique professionnelle de 40 semaines, dont au moins 20 passées dans une institution du domaine social, avec encadrement par un-e professionnel-le.

## Comment obtenir un certificat de maturité spécialisée ?

Le certificat de maturité spécialisée s'obtient au terme d'une année de formation qui se déroule dans différents lieux et selon des modalités diverses, en fonction du domaine choisi.

### Les conditions d'admission

Chaque domaine est ouvert aux titulaires d'un certificat d'école de culture générale. Les candidats qui choisissent un autre domaine professionnel que celui suivi à l'École de culture générale doivent toutefois suivre des compléments de formation dans le domaine visé avant leur année de maturité spécialisée.

#### Conditions d'admission particulières

- Arts et design : dossier personnel et entretien d'admission ;
- Musique : audition d'admission ;
- Pédagogie : séjour linguistique attesté d'au moins 6 semaines, dont 4 consécutives dans une région de langue allemande ;
- Communication et information : 2 séjours linguistiques (allemand et anglais) de 3 semaines chacun au minimum (un séjour au moins doit être effectué avant l'entrée en formation).

## Débouchés

Chaque domaine du certificat de maturité spécialisée permet d'accéder à la procédure d'admission des hautes écoles spécialisées ou pédagogiques du même domaine.

### Après le domaine arts et design

Les titulaires d'un certificat de maturité spécialisée arts et design peuvent accéder à la procédure d'admission d'une Haute école d'arts et de design.

### Après le domaine communication et information

Les titulaires d'un certificat de maturité spécialisée communication et information peuvent accéder à la procédure d'admission d'une Haute école spécialisée, en fonction de la filière choisie (informatique de gestion, information documentaire, tourisme, ingénierie des médias).

### Après le domaine musique

Les titulaires d'un certificat de maturité spécialisée musique peuvent accéder à la procédure d'admission d'une Haute école de musique.

### Après le domaine pédagogie

Le domaine pédagogie du certificat de maturité spécialisée prépare à l'admission d'une Haute école pédagogique, dans la filière de formation à l'enseignement pour le primaire.

### Après le domaine santé

Les titulaires d'un certificat de maturité spécialisée santé peuvent accéder à la procédure d'admission des formations proposées par les hautes écoles de santé.

### Après le domaine travail social

Les titulaires d'un certificat de maturité spécialisée travail social peuvent accéder à la procédure d'admission des formations proposées par les hautes écoles de travail social.

### Examen complémentaire passerelle

Les titulaires d'une maturité spécialisée peuvent se présenter à l'examen complémentaire passerelle. La réussite de cet examen garantit l'admission dans toutes les universités et écoles polytechniques du pays. Le gymnase pour adultes offre un cours préparatoire aux examens dits de passerelle.

Pour en savoir plus:  
[www.gymnasedechamblandes.ch](http://www.gymnasedechamblandes.ch)



# Le certificat de maturité gymnasiale

Gymnase :  
Ecole de  
maturité

3 ans

Certificat  
de maturité  
gymnasiale

Le certificat de maturité gymnasiale couronne une formation de culture générale de 3 ans. Reconnu dans toute la Suisse, il permet l'accès direct aux universités et écoles polytechniques du pays, ainsi qu'à la Haute école pédagogique. Le programme comprend 11 disciplines fondamentales, une option spécifique, une option complémentaire enseignée en 3<sup>e</sup> année, la réalisation d'un travail de maturité entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année et 3 disciplines obligatoires pour toutes les écoles de Suisse.

11 disciplines fondamentales	Français, allemand ou italien, anglais ou latin ou grec, mathématiques, biologie, chimie, physique, histoire, géographie, philosophie, arts visuels ou musique
1 option spécifique	Arts visuels, biologie et chimie, économie et droit, espagnol, grec, italien*, latin*, musique, philosophie et psychologie, physique et applications des mathématiques
1 option complémentaire	Applications des mathématiques, arts visuels, biologie, chimie, économie et droit, géographie, histoire, histoire et sciences des religions, informatique, musique, physique ou sport
3 disciplines obligatoires	Informatique, introduction à l'économie et au droit, sport

\*Ces options spécifiques ne peuvent être choisies que si elles ont été suivies en voie pré-gymnasiale.

## Comment obtenir un certificat de maturité gymnasiale ?

Pour en savoir plus : [www.gymnase.dechamblandes.ch](http://www.gymnase.dechamblandes.ch)

Le certificat de maturité gymnasiale est délivré au terme d'une formation à plein temps de 3 ans dans l'Ecole de maturité de l'un des gymnases cantonaux.

Il est également possible, pour les adultes, de se préparer aux examens du certificat de maturité gymnasiale au Gymnase pour Adultes.

### Les conditions d'admission

Pour être admis-e à l'Ecole de maturité il faut avoir obtenu le certificat d'études secondaires VP. Les personnes n'étant pas en possession de ce titre (élèves provenant des écoles privées, d'un autre canton ou d'un autre pays par exemple) sont soumises à un examen d'admission. Leur âge ne doit toutefois pas dépasser de deux ans l'âge normal d'entrée à l'Ecole de maturité.

### L'inscription

Les élèves s'inscrivent en 11<sup>e</sup> année. A ce moment, ils doivent effectuer 2 choix :

- disciplines fondamentales : allemand ou italien/anglais, latin ou grec/mathématiques standard ou renforcé/arts visuels ou musique ;
- 1 option spécifique.

### Classes pour artistes et sportifs d'élite

Les élèves de l'Ecole de maturité pratiquant un art ou un sport à un niveau élevé peuvent soumettre leur candidature pour intégrer une classe spéciale pour artistes ou sportifs d'élite au Gymnase Auguste Piccard, et bénéficier ainsi d'horaires adaptés, voire des mesures de soutien spécifiques. Ces classes sont destinées à des élèves particulièrement motivés, faisant preuve d'autonomie, d'anticipation et d'endurance.

Les élèves de l'Ecole de culture générale et de l'Ecole de commerce pratiquant un art ou un sport à un niveau élevé peuvent, sur la base de dossiers motivés, bénéficier de mesures de soutien individualisées au sein du gymnase qu'ils fréquentent. Il peut notamment s'agir d'allègements d'horaires et de l'octroi de congés facilités pour la participation à des compétitions ou manifestations.

Les demandes se font suivant les procédures et les délais en place ([www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase)).

### La maturité bilingue

Les élèves de l'Ecole de maturité, particulièrement motivés et ayant de bons résultats scolaires, ont la possibilité de préparer une maturité avec mention bilingue français-allemand, français-anglais ou français-italien. Dans ce cas, il est prévu un séjour dans une région linguistique correspondant à la langue choisie durant un trimestre ou une année selon les modalités propres à chacune des maturités bilingues. Les frais supplémentaires engendrés par le séjour sont à la charge des familles. Certains frais de matériel scolaire peuvent être pris en charge par les écoles.

Le certificat de maturité gymnasiale ouvre de nombreuses perspectives de formations universitaires dans des domaines variés. Certains métiers ne sont toutefois accessibles que par une formation débouchant sur un CFC (horloger/horlogère, coiffeur/coiffeuse, fleuriste, charpentier/charpentière, etc.) ou sur un bachelor HES (designer, physiothérapeute, diététicien-ne, assistant-e social-e, etc.). Pour les personnes qui souhaitent se réorienter vers un de ces métiers, des passerelles existent.

### Universités et EPF

Le certificat de maturité gymnasiale ouvre les portes de toutes les universités et écoles polytechniques (EPF) suisses. Elles dispensent une formation scientifique de haut niveau dans de nombreux domaines débouchant sur les titres de bachelor, de master et de doctorat.

### Hautes écoles spécialisées et pédagogiques

Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale ont la possibilité de s'inscrire dans les hautes écoles spécialisées à condition d'effectuer un stage préalable d'une année, de suivre une année préparatoire ou d'obtenir un CFC. Ils peuvent également accéder directement à la procédure d'admission de la filière de formation à l'enseignement pour le primaire d'une Haute école pédagogique.

### Ecoles supérieures

Le certificat de maturité gymnasiale ouvre les portes de quelques écoles supérieures (ES), notamment dans les domaines de l'éducation de l'enfance, du tourisme ou de la santé. Un stage ou une expérience professionnelle de durée variable est toutefois exigé par la plupart de ces écoles.

Pour en savoir plus : [www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase)

## Débouchés

## Rejoindre la formation professionnelle

### La formation professionnelle accélérée (FPA)

Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale ont la possibilité de suivre une formation professionnelle accélérée débouchant sur un certificat fédéral de capacité (CFC) dans une dizaine de professions. D'une durée de deux ans, ces formations sont principalement proposées en Ecole de métiers. Il est également possible d'accomplir une FPA en mode dual pour quelques professions, à condition de trouver une place d'apprentissage en entreprise. Une formation professionnelle condensée de 3 ans est aussi proposée pour les formations de graphiste CFC et Interactive Media Designer CFC en Ecole de métiers.

### Formation initiale raccourcie et dispenses

Pour les apprentissages qui ne sont pas proposés en FPA, une dispense de l'enseignement et de l'examen de fin d'apprentissage dans les branches de culture générale est accordée aux titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale. Une réduction de la durée de la formation est également envisageable. Les modalités sont déterminées d'entente avec l'entreprise formatrice qui en soumet la demande à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) au moment de l'inscription du candidat ou de la candidate.

### CFC d'employé-e de commerce en 18 mois

Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale ont la possibilité d'effectuer en 18 mois minimum une formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce CFC en entreprise. Les candidats trouvent une place d'apprentissage et remplissent un contrat d'apprentissage standard, accompagné d'une demande de raccourcissement de formation. La procédure de qualification et les conditions de réussite sont les mêmes que pour les autres candidat-e-s en apprentissage dual. Toutefois, les 3 langues au programme étant considérées acquises dans le cadre de la maturité gymnasiale, celles-ci ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne générale scolaire finale.

# Aide financière

Pour en savoir plus :  
[www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)

L'Etat aide les personnes qui souhaitent poursuivre une formation après la scolarité obligatoire mais qui n'ont pas les ressources financières suffisantes. Il octroie des bourses aux apprentis, étudiants et élèves d'écoles publiques ou reconnues d'utilité publique qui remplissent les critères fixés par la Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle. Les demandes doivent être faites auprès de l'Office cantonal des bourses d'études.

Pour en savoir plus :  
<https://fonpro.ch/candidats/formation-professionnelle-initiale>

La Fondation cantonale pour la formation professionnelle (FONPRO) octroie des aides subsidiaires et complémentaires pour les apprentis CFC et AFP pour autant qu'ils aient soumis une demande préalable à l'OCBE.

# Plus d'informations

Des informations plus précises sur les différentes filières de la formation postobligatoire sont disponibles sur les pages internet des services du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC):

- [www.vd.ch/apprentissage](http://www.vd.ch/apprentissage) : informations sur la formation professionnelle initiale ;
- [www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase) : informations sur les 3 filières du gymnase : Ecole de maturité, Ecole de culture générale et Ecole de commerce ;
- [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation) : informations sur les métiers et les filières de formation dans le canton de Vaud ;

et les réseaux sociaux de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) qui diffusent des informations régulières sur les métiers et les formations dans le canton de Vaud (marché des places d'apprentissage, date des séances d'information, portes-ouvertes et tests d'aptitude, article de presse, actualités des écoles etc.):

- Sur Instagram : [orientationvaud](https://www.instagram.com/orientationvaud) ;
- Sur Facebook : [orientation.vaud](https://www.facebook.com/orientation.vaud) ;
- Sur LinkedIn : [orientationvaud](https://www.linkedin.com/company/orientationvaud).

## Sans solution immédiate ?

L'Office cantonal d'orientation et ses centres régionaux, répartis dans tout le canton de Vaud, mettent à disposition du public, dans leur Centre d'information sur les études et les professions (CIEP), de la documentation et des informations sur les filières de formation et les professions. Des conseillers ou conseillères en orientation sont également présents dans tous les établissements scolaires.

Le Salon des métiers et de la formation a lieu fin novembre de chaque année à Lausanne, pendant six jours. Il s'adresse aux élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> du canton de Vaud. Les parents sont bienvenus.

Les écoles de métiers, les entreprises formatrices et certaines hautes écoles ouvrent régulièrement leurs portes au public. C'est une bonne occasion de discuter avec les apprentis, les formateurs, les enseignants ou les étudiants et de découvrir un environnement de travail et de formation.

**Centres d'orientation scolaire et professionnelle**  
Adresses et horaires des centres OSP :  
[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)

**Salon des métiers et de la formation**  
Pour en savoir plus :  
[www.metiersformation.ch](http://www.metiersformation.ch)

**Portes-ouvertes**  
Pour en savoir plus :  
[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)

## **La formation postobligatoire dans le canton de Vaud**

Office cantonal d'orientation scolaire  
et professionnelle (OCOSP)  
Rue de la Borde 3d  
1014 Lausanne

[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)

Direction générale  
de l'enseignement  
postobligatoire (DGEP)  
Rue St-Martin 24  
1014 Lausanne

[www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase)  
[www.vd.ch/apprentissage](http://www.vd.ch/apprentissage)

**Edition 2021**